



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture / Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales
mail : préf-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Accusé Réception d'un dossier complet de demande d'examen de cas par cas

Objet : Demande de cas par cas du 19 mars 2021

En application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement et en ma qualité d'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement – autorité environnementale – prévue à l'article L. 122-1-IV du code de l'environnement, j'accuse réception du formulaire complet de votre demande concernant le site situé à Vernouillet et portant sur l'examen au cas par cas :

- en date du 19 mars 2021 ;
- relatif à la demande d'extension d'une plate forme logistique par 2 cellules de stockage supplémentaire de 4 450 et 2 275 m² environ dédiées à l'accueil de matières combustibles en mélange (hors matelas) avec aménagements extérieurs complétés (voiries poids lourds, création d'un bassin d'orage/rétention incendie etc) et des moyens de défense incendie revus en conséquence.

CHARTRES, le

19 AVR. 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau**


Elisabeth GUIBERT

**Société CAMIF MATELSOM
A l'attention de Monsieur Emery JACQUILLAT
66, rue Jaxques Daguerre
79000 NIORT**

Copie : UD28 DREAL

voies de recours au recto



délais de recours

– **décision imposant la réalisation d'une étude d'impact :**

Recours administratif préalable obligatoire, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux :

Madame le Préfet d'Eure-et-Loir
Place de la République
28019 CHARTRES Cedex
(formé dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la décision)

Recours gracieux, hiérarchique et contentieux, dans les conditions de droit commun, ci-après.

Recours gracieux :

Madame le Préfet d'Eure-et-Loir
Place de la République
28019 CHARTRES Cedex
(formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours hiérarchique :

Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 PARIS-LA-DÉFENSE Cedex
(formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours contentieux :

Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS Cedex 1
(délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique)

– **décision dispensant le projet d'étude d'impact :**

Recours gracieux et hiérarchique uniquement, dans les conditions de droit commun susmentionnés.